

Demande de permis unique relative à un parc de six éoliennes à OREYE

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	implantation d'un parc de six éoliennes d'une puissance installée totale de 19,2 MW
<u>Localisation</u> :	Chaussée romaine, lieu-dit « Paradis »
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Elicio n.v.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SERTIUS

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	05 mai 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de parc de six éoliennes tel que présenté.

La CRAT estime que la localisation du projet est pertinente notamment pour les raisons suivantes :

- Le bon potentiel éolien du site qu'il y a lieu d'optimiser en choisissant le modèle d'éolienne le plus adapté ;
- Le projet respecte les critères fixés dans le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie.

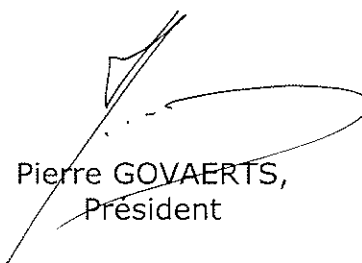
Elle insiste toutefois pour que le renforcement du poste de transformation de Fooz soit rapidement réalisé afin de permettre l'injection de la totalité du courant produit par les éoliennes dans le réseau de distribution.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président